

Les Médiévales de Clères en Renaissance

REGLEMENT MARCHÉ

PRESENTATION

Le marché aura lieu les 6 et 7 juillet 2019 à l'occasion de la fête médiévale

Il sera ouvert :

Samedi 6 juillet de 11h à 21h

Dimanche 7 juillet de 10h à 18h

Il s'agit d'un marché ouvert aux artisans et commerçants inscrits au registre du commerce ou titulaires de documents autorisant la pratique des expositions /ventes.

Le marché est strictement interdit à tout marchand ambulancier.

CANDIDATURE ET INSCRIPTION

Le marché est ouvert aux exposants qui ont été choisis par les organisateurs du Foyer. Toute personne se présentant sans être inscrite, ou après avoir été refusée, ne sera pas autorisée à s'installer. Les installations « sauvages » seront démontées.

Les candidats devront envoyer le dossier d'inscription ci-joint accompagné de :

- un chèque de caution de 100€ à l'ordre du Foyer de la culture et des loisirs
- un chèque du coût de l'emplacement de 9 € par mètre (2 mètres minimum) + 6 € pour le branchement électrique, à l'ordre du Foyer de la culture et des loisirs
- la feuille d'inscription au marché dûment remplie et signée.
- une photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné ou attestant du statut d'artiste libre.
- une attestation d'assurance « responsabilité civile »
- des photographies de leur stand et des articles exposés

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

La clôture des candidatures est fixée au 1/06/2019

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées et surtout du nombre de stands présentant le même type de produits et déjà retenus.

Le paiement de l'emplacement sera encaissé et ne sera pas remboursable.

Si la candidature n'est pas retenue, le dossier sera retourné à l'exposant.

SECURITE

Les installations des exposants doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur et doivent être tenues propres.

Les exposants doivent posséder un extincteur.

Les déchargements ou chargements de produits sont interdits pendant les heures d'ouverture au public. Après l'ouverture du marché, **aucun véhicule ne sera stationné dans l'enceinte du site.**

Un parking leur sera proposé à proximité.

Les stands doivent être sécurisés au maximum pour la nuit car, même si nous assurons une surveillance du site, les exposants sont seuls responsables de la sécurité de leur stand.

EMPLACEMENT

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Il n'est pas possible de choisir sa place ni de négocier des changements de dernière minute.

Les emplacements sont choisis par les organisateurs en fonction des produits présentés et de la taille du stand. Il est interdit de sous louer, de partager ou d'échanger les emplacements avec d'autres exposants sans l'accord des organisateurs. De même, il est interdit de présenter d'autres produits que ceux listés dans le dossier d'inscription.

L'installation des stands ne pourra se faire que le samedi matin entre 7h30 et 11h00.

STANDS

Les parasols de marché ne sont pas autorisés. Les installations type Barnum doivent, dans la limite du possible, être camouflées par de la toile de jute, de lin, des draps ou autre.

Les sonorisations personnelles et les micros sont interdits sur le site.

Ne seront acceptés que les exposants dont les stands correspondent aux informations qu'ils ont données lors de leur inscription. L'organisation se réserve le droit d'exclure un exposant, sans remboursement de la caution et des frais de place, dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand.

Il est recommandé de prévoir des rallonges et des prises en cas de besoin d'électricité, ainsi que des cales.

TARIF

Le tarif fixé pour 2019 est de 9€ par mètre. La somme due est calculée en fonction du nombre de mètres réservés et d'un branchement électrique éventuel à 6€.

Les exposants doivent payer une caution de 100€ lors de leur inscription. Cette somme sera encaissée en cas d'absence injustifiée, sinon elle sera rendue le dimanche soir.

ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS

Les exposants doivent obligatoirement être présents sur leur stand en costume Renaissance ou Médiéval.

Location de costume les vendredi après-midi de 14H30 à 16H30 à partir du mois de mai au foyer.

Ils doivent présenter leurs produits de façon esthétique et attractive.

Les exposants sont tenus de respecter les horaires d'ouverture fixés dans le dossier d'inscription.

Les stands doivent restés garnis jusqu'à la fin de la manifestation.

IDENTITE ET ASSURANCE

Les exposants devront présenter leurs papiers d'identité et /ou de commerce ainsi que leur attestation d'assurance à toute personne chargée d'en assurer la vérification.

Les exposants devront être en mesure de présenter une attestation d'assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés à autrui, par eux-mêmes, par les personnes qui les remplacent ou les assistent, par leur personnel, ainsi que par les véhicules, le matériel ou les marchandises dont ils sont propriétaires ou dont ils ont la charge.

Le Foyer de la Culture et des loisirs de Clères décline toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle. Il ne sera pas tenu responsable de la qualité des produits vendus sur le marché.

APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant sollicitant son inscription au marché accepte sans recours, restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relatives à la tenue des marchés.

